# Ville de Brownsburg-Chatham Province de Québec



### **AVIS PUBLIC**

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 198-01-2022**

#### Prenez avis que :

Le Règlement numéro 198-01-2022 amendant le règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier des dispositions relatives aux distances des axes d'intersections des rues projetées à l'intérieur des périmètres d'urbanisation adopté par le conseil municipal le 6 septembre 2022, est entré en vigueur le 21 novembre 2022, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Ghatham, ce 22 novembre 2022.

Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 22 novembre 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 22e jour de novembre 2022.

Greffier et directeur du Service juridique